

Aménagement circulation et stationnement - Amboise

Madame, Monsieur,

Course sportive "Ronde solidaire du Val d'Amboise"

Place Michel Debré, rue Racine, Mail Saint-Thomas, rue du Général Foy, rue de la Tour, avenue Léonard de Vinci et rue de la Malonnière

- Du 5 février à 20h au 8 février à 19h : Le stationnement est interdit sur le parking n°2 place Michel Debré.
- Du 7 février 20h au 8 février 20h : le stationnement est interdit place Michel Debré, parkings n°1, 2 et 3.
- Le 8 février de 13h à 14h15 : la circulation est interdite place Michel Debré, rue Racine, parking des Tanneurs (sur le tronçon reliant les deux entrées), rue du Général Foy et rue de la Tour.
- Du 7 février à 19h au 9 février à 20h : le stationnement est interdit parking des Tanneurs (le long de l'Amasse et sur 6 places sur le tronçon reliant les deux entrées du parking), Mail Saint-Thomas (sur la voie de circulation du côté des habitations) et rue de la Tour.
- Le 8 février de 13h30 à 16h : La circulation est interdite avenue Léonard de Vinci, depuis l'intersection rue des Templiers jusqu'au rond point de l'avenue des Montils. Une déviation sera mise en place.
- Le 8 février de 13h30 à 16h : la circulation est interdite rue de la Malonnière entre le rond point de la rue de Bel Air jusqu'à l'intersection de la rue du Petit Bonheur).

Référence arrêté municipal n°24-AT-0291

Quai François Tissard - Travaux d'abattage d'un cèdre

- Du 20 au 24 janvier : la circulation est interdite quai François Tissard.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0294

Installation de la patinoire d'Amboise

Parking Max Ernst, quai du Général de Gaulle et chemin de l'Abattoir

- Du 2 février 20h au 14 mars 20h : le stationnement est interdit parking Max Ernst.

Mairie d'Amboise

Notification presse

Le 17/01/2025 13:49

-
- Du 3 au 5 février de 8h à 19h : la circulation peut-être interrompue chemin de l'Abattoir.
 - Du 3 au 6 février et du 11 au 13 mars de 8h à 19h : la circulation est interdite sur la voie de droite quai du Général de Gaulle.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0307

Rue Rabelais : grutage d'une mini-pelle

- Le 20 janvier pour une durée de 3h : la circulation est interdite rue Rabelais. Une déviation sera mise en place.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0005

Mairie d'Amboise

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr